COLLEGE FRANÇAIS BILINGUE DE LONDRES
Collège Français Bilingue de Londres Ltd
87 Holmes Road, London NW5 3AX
Tel: 020 7993 7400 - Fax: 020 7267 2325
www.cfbl.org.uk - info@cfbl.org.uk

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe agence pour l'enseignement français à l'étranger

Objet : Vœux d'orientation pour l'année scolaire 2015-2016

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de cette note relative aux vœux d'orientation de votre enfant pour la rentrée scolaire de septembre 2015. Cette année, la fiche de dialogue ne vous parviendra plus sous forme papier comme les années précédentes mais sous forme numérique à travers l'application Pronote.

Le respect scrupuleux des différentes étapes de ce dialogue entre la famille et l'établissement est primordial. C'est en effet cette procédure qui assure à votre enfant de bénéficier de la décision définitive qui répond le mieux à son projet d'orientation.

PREMIERE ETAPE : Mars 2015 : intentions d'orientation par la famille

Vous devez exprimer une intention d'orientation avant le conseil de classe du deuxième trimestre. N'hésitez pas à contacter les personnes qui peuvent vous aider à prendre une décision : le professeur principal, le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation.

Cette intention d'orientation doit être exprimée sur l'application Pronote Espace parents entre le lundi 2 mars et le mercredi 18 mars (le lien internet ainsi que l'identifiant de connexion et le mot de passe vous ont été communiqués par un message personnalisé).

- Ecran 1 : connexion à l'espace orientation : après vous être identifié, vous devrez cliquer sur le lien suivant

- Ecran 2 : saisie des vœux du 2ème trimestre : Vous devrez renseigner la cellule « Orientation » uniquement (les demandes d'options ne seront exprimées qu'au 3ème trimestre) et éventuellement rédiger un commentaire.

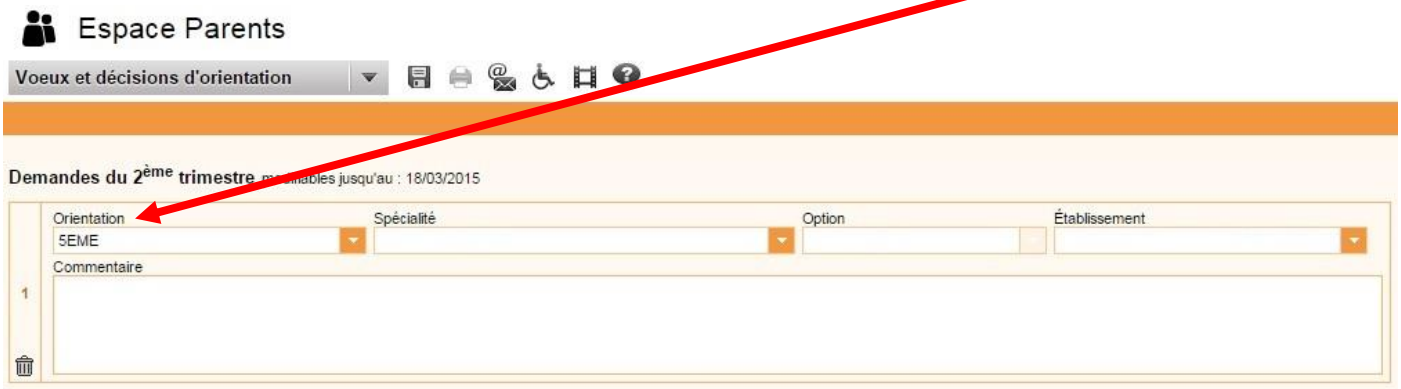

Vous pouvez éventuellement faire deux demandes, notamment pour les élèves souhaitant une orientation vers le système britannique (Section Britannique du Lycée Charles de Gaulle en fin de 4ème ou autres écoles britanniques) en 1er vœu et un maintien au CFBL en 2nd vœu au cas où la candidature en système britannique ne serait pas acceptée.

DEUXIEME ETAPE : Mars 2015 : réponse de l'établissement

Le conseil de classe du deuxième trimestre examine l'intention d'orientation et formule un avis. **Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation**. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3ème trimestre.

La réponse du conseil de classe apparait sur le bulletin du 2ème trimestre.

TROISIEME ETAPE : MAI-JUIN 2015 : demandes de la famille

Vous devrez exprimer une demande ferme d'orientation.

Comme au deuxième trimestre, cette demande ferme d'orientation sera exprimée sur l'application Pronote Espace parents selon les mêmes modalités. **Il sera nécessaire de valider les choix d'option (latin, langues vivantes)**.

- **Les élèves quittant le CFBL** devront saisir la cellule "orientation" et la cellule "spécialité" en précisant "Autre établissement que CFBL" (les choix d'options seront validés par l'établissement d'accueil).

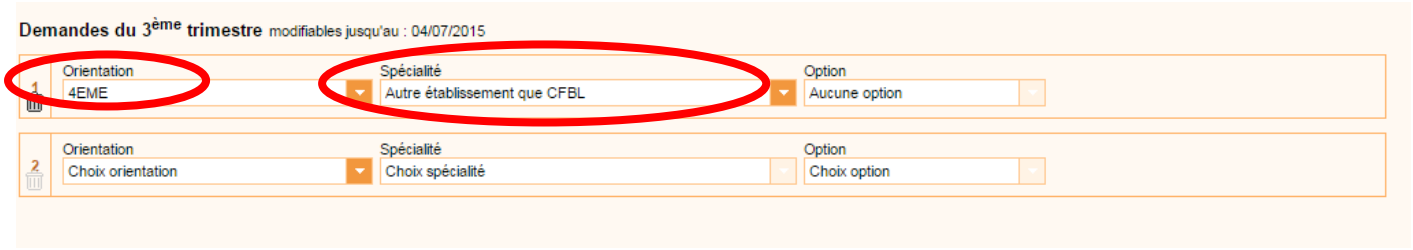

- **Les élèves poursuivant leur scolarité au CFBL** devront saisir la cellule "orientation", la cellule "spécialité" en précisant "Section plurilingue" ou "Section internationale" (ou "Section commune à tous les élèves" pour l'entrée en classe de 3ème) ainsi que la cellule des "options".

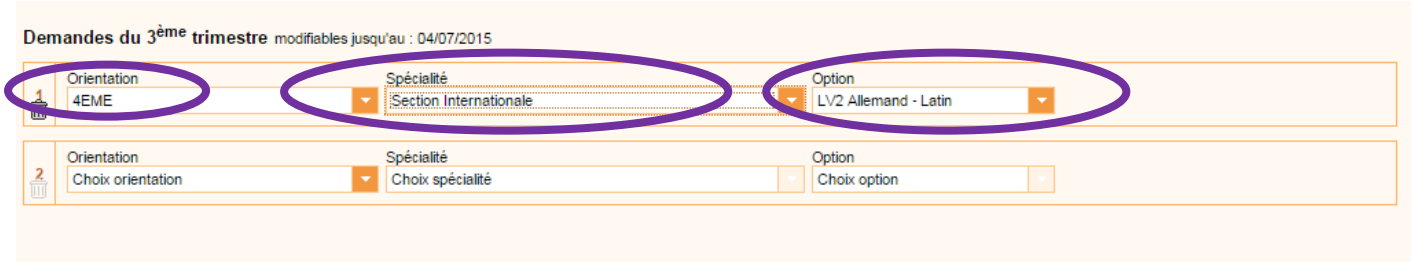

QUARTIEME ETAPE : JUIN 2015 : réponse de l'établissement

Le conseil de classe du troisième trimestre examine la demande d'orientation et formule une proposition. La réponse du conseil de classe apparait sur le bulletin du 3ème trimestre.

CINQUIEME ETAPE : JUIN 2015 : validation de la proposition du conseil de classe

Si vous acceptez la proposition du Conseil de classe, elle devient alors décision d'orientation validée par le chef d'établissement.

Si vous n'acceptez pas la proposition du Conseil de classe, vous devrez **immédiatement contacter le chef d'établissement** pour un rendez-vous. Suite au dialogue avec le chef d'établissement, si le désaccord persiste vous pourrez faire appel de la décision devant une commission d'appel.